



2024 DSOL 40 : Subventions (156 000 euros) à 9 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

L'accès aux vacances est un des piliers de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a reconnu cet accès comme faisant partie des besoins essentiels à l'existence pour les personnes en situation de handicap. Cependant, le droit aux vacances pour toutes et tous n'est pas encore une réalité concrète. En 2017, encore une personne handicapée sur trois ne partait jamais en vacances contre une personne valide sur dix.

L'accès aux vacances, véritable vecteur d'inclusion, favorise le lien social, le développement personnel et l'épanouissement des personnes en situation de handicap. Ces séjours de vacances permettent également un temps de répit pour les familles et les proches-aidants.

Partant de ce constat, la Ville de Paris a souhaité lancer un appel à candidature pour encourager les initiatives associatives favorisant l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap et le répit des familles et des proches-aidants. Si l'ambition est de favoriser une offre de séjours plus large, elle est aussi de favoriser des offres permettant de garantir l'effectivité des séjours et d'éviter les ruptures en cours de séjour, et notamment des projets accueillant tous les publics sans discrimination, des séjours pour des publics de moyenne ou faible autonomie, avec un taux d'encadrement renforcé.

Le présent projet de délibération a pour objet, dans le cadre défini ci-dessus, de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 156 000 euros à 9 associations lauréates de l'appel à candidatures, qui proposent des séjours de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap. Ces séjours s'adressent à différents publics en termes d'âge (adultes, jeunes, enfants) et de type de handicap (moteur, mental, psychique, autisme, polyhandicap...).

Au total, ces actions permettront d'organiser 248 séjours et longs week-ends de vacances adaptées, soit 47 séjours de plus qu'en 2023. Ils bénéficieront à 569 parisiens en situation de handicap, soit 204 bénéficiaires de plus qu'en 2023.

L'association « A Chacun Ses Vacances », créée en 2004, organisait des activités de loisirs hebdomadaires, des sorties à la journée et le samedi soir, des week-ends à thème, et des séjours de vacances adaptés à chaque vacance scolaire pour des enfants, des jeunes et des adultes en situation de handicap de Paris et la région, notamment pour des personnes porteuses d'un handicap mental, cognitif, de troubles du spectre autistique. En 2022, elle a fusionné avec « l'Association Nationale Temps Jeunes ». Cette nouvelle association fusionnée, « **Temps Jeunes et ACSV** » dispose d'un pôle distinct dédié à l'organisation des loisirs et séjours adaptés, agréé « Vacances Organisées Adaptées ». Les locaux du pôle sont situés 139 rue des Pyrénées dans le 20^e arrondissement. L'association compte 242 adhérents dont 45% de parisiens.

En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », l'association prévoit d'organiser :

- 3 activités artistiques et sportives hebdomadaires (danse, équitation, tennis) avec des professeurs spécialisés ,
- 30 sorties à la journée les samedis et dimanches,
- 15 sorties en soirée les samedis soir,
- 6 week-ends de 2 à 3 nuitées se déroulant à la campagne ,
- 40 séjours d'une à deux semaines sur toutes les périodes de vacances scolaires.

L'association accueille sans discrimination des publics de faible autonomie, avec des handicaps lourds ou des troubles du comportement. Le taux d'encadrement est donc élevé (encadrement « un pour un » pour certaines activités et séjours). L'équipe est constituée de 5 salariés permanents, 2 volontaires en service civique, 700 postes d'animateurs et responsables, 5 professeurs et assistants, 10 stagiaires et bénévoles. Ces activités accueillent des enfants à partir de 6 ans, des adolescents et adultes en situation de handicap mental ou porteurs de troubles du spectre autistique, avec ou sans troubles du comportement. Ces activités et séjours bénéficieront à plus de 200 personnes en situation de handicap, enfants et adultes, dont plus de 100 parisiens.

Créée en 1911, l'association « **ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE** » (**EEDF**) est un mouvement de scoutisme laïc ouvert à tous et à toutes sans distinction d'origine ou de croyance. Cette association développe depuis 1965 des séjours adaptés pour favoriser le départ en vacances et l'accès aux loisirs des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap (essentiellement handicap mental). Ces activités sont centralisées sur différents lieux en France afin de faciliter l'organisation des accueils, proposer de larges possibilités de choix de vacances, mais aussi développer une organisation s'appuyant sur des personnes (animateurs et directeurs) engagées et formées. L'association dispose de l'agrément Vacances Organisées Adaptées.

En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », l'association prévoit d'organiser :

- 20 séjours pour des enfants et jeunes en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés, sur toutes les périodes de vacances scolaires.

- 2 séjours spécifiques pour des jeunes ayant des troubles de la conduite et du comportement (ces séjours demandent une formation spécifique des animateurs.trices volontaires).

- Accueil en inclusion pour des enfants et jeunes en situation de handicap mental et/ou troubles du comportement au sein de 5 groupes. Ce projet propose un accueil durant l'année au sein de leurs structures locales les week-ends et pendant les camps d'été (loisirs collectifs, activités régulières de pleine nature, vivre ensemble et vie quotidienne...).

- 25 séjours de loisirs et vacances pour des adultes (18-70 ans) en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés, sur toutes les périodes de vacances scolaires.

Les séjours proposés s'adressent à un public d'enfants, de jeunes et d'adultes, principalement en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés. Au total, ces activités et séjours adaptés bénéficieront à 115 parisiens en situation de handicap.

L'association « **POINT VERT** » a été créée en 1985 afin « de promouvoir et réaliser des actions d'éducation, d'animation, d'insertion, de formation et toute action sociale contribuant à l'exercice de la citoyenneté ». L'association s'adresse prioritairement à un public en situation de handicap mental mais s'ouvre aussi à toute personne désireuse de participer à des activités de loisirs dans un cadre protégé. Le travail de l'association s'appuie sur un partenariat actif avec différentes associations et institutions médico-sociales. L'association s'appuie sur une équipe de 6 salariés et 90 vacataires. Les séjours sont encadrés par une équipe d'animateurs dont le nombre varie en fonction du niveau d'autonomie des vacanciers (1 animateur pour 2 ou 4 vacanciers selon les besoins). L'association dispose de l'agrément Vacances Organisées Adaptées.

En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », l'association prévoit d'organiser :

- 44 week-ends pour des groupes constitués en moyenne de 7 personnes jeunes ou adultes en situation de handicap mental et psychique accompagnés par 2 animatrices ou animateurs. Ces week-ends qui se déroulent majoritairement dans un rayon de 3 heures de route autour de Paris se font du vendredi soir au dimanche soir.

- 35 séjours de vacances pour des groupes constitués de 8 à 14 personnes adultes en situation de handicap mental et psychique accompagnés par 4 à 6 animatrices ou animateurs. Ces séjours se dérouleront majoritairement en France ou en Europe proche (Italie, Croatie). Au départ des gares ou aéroports parisiens, les groupes partent en train, avion ou minibus pour 1, 2 ou 3 semaines, lors de toutes les vacances scolaires.

300 personnes en situation de handicap mental et psychique partiront en séjour de week-ends ou vacances, dont 78 parisiens. Environ 150 aidants de

personnes en situation de handicap mental et psychique pourront bénéficier d'un répit lors d'un week-end ou de 1, 2 ou 3 semaines au cours de l'année. Une cinquantaine d'institutions médico-sociales de Paris et d'Ile-de-France trouvent en Point Vert un partenaire fiable qui travaille sur des objectifs complémentaires.

Le départ en vacances des personnes en situation de handicap a toujours été l'une des priorités de l'Association des Paralysés de France – **APF France Handicap**. Les premiers séjours de vacances ont été organisés en 1936. Le projet est axé sur la revendication du droit aux vacances pour tous et du droit au répit des aidants. Le service APF Evasion, situé au siège de l'APF 17 boulevard Auguste Blanqui dans le 13^e arrondissement, est organisé en deux pôles. Le secteur Enfance Jeunesse propose une offre de séjours en groupes pour les 6-25 ans réservée à des jeunes en situation de handicap moteur et une offre de séjours mixtes pour les 13-25 ans composée d'autant de jeunes en situation de handicap que de jeunes valides. Le secteur Adultes permet chaque année à des adultes en situation de handicap de partir en vacances soit en France, soit à l'étranger. Ces séjours durent en moyenne 2 semaines et leurs effectifs varient de 8 à 12 vacanciers par groupe. Ils reposent sur un accompagnement renforcé (« un pour un »), pour garantir un accompagnement sécurisé et de qualité, tout en favorisant les moments conviviaux entre vacanciers et accompagnateurs. En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », l'association propose de permettre le départ d'au moins 50 parisiens parmi 90 séjours de vacances adaptées proposés au catalogue 2024 du Service Évasion. Les vacanciers accueillis en séjour de vacances APF Evasion sont en situation de handicap moteur ou en situation de polyhandicap. Au total, 850 accompagnateurs sont mobilisés sur les séjours. APF Evasion France Handicap propose une offre de séjours qui s'étend sur toute l'année, en France et à l'étranger, de février à décembre. Les séjours se déroulent au sein de structures touristiques adaptées ou d'établissements médico-sociaux et alternent visites locales, activités touristiques et culturelles, animations et temps de détente sur les lieux d'hébergement. L'association dispose de l'agrément Vacances Organisées Adaptées. L'objectif du soutien demandé est de permettre à des parisiens en situation de handicap d'accéder aux vacances en proposant une offre de séjours adaptés et en minimisant le surcoût lié à l'accompagnement des personnes.

L'association « **CAPailleurs** », créée en 2016, propose des temps de loisirs et des séjours de vacances adaptées à de jeunes adultes en situation de handicap mental ou avec autisme, résidant à Paris ou en région parisienne. Elle dispose de l'agrément Vacances Adaptées Organisées. Son siège social est situé 22 rue Custine dans le 18^e arrondissement.

En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », elle prévoit d'organiser :

- 5 sorties à la journée : à Paris ou très proche banlieue, le groupe part faire une activité de proximité (patinoire, escalade, cinéma, théâtre,

musée...) chez différents partenaires privilégiés (le Mouffetard-théâtre des arts de la Marionnette, l'Atelier des lumières, le Musée du Quai Branly...);

- 9 weekends et longs weekends : hébergés en gîtes ou maisons d'hôtes, les groupes fonctionnent sur un principe autonome et de collectivité : ils s'occupent des courses, de l'entretien du véhicule et de la maison, de la constitution des menus et la préparation des repas, et organisent librement les autres temps d'activités (marché, exposition, randonnée...).

- 5 séjours d'un minimum d'une semaine pendant les vacances scolaires (février, avril, été, Noël). Les groupes partent en minibus ou en train pour des destinations plus lointaines, sur des temps plus longs (Avignon, la Côte d'Opale, Noël à Strasbourg, Barcelone...). L'accueil se fait par groupes de 6 personnes encadrés de 3 animateurs. L'organisation des séjours permet à chaque participant d'être acteur de son temps d'accueil.

Plus de 70 parisiens en situation de handicap bénéficieront de ces actions en 2024.

Ces activités accueillent des jeunes adultes (moyenne d'âge autour de 30 ans) porteurs de handicap mental ou de troubles du spectre autistique. Les participants vivent soit au domicile parental, soit sont accueillis en institutions spécialisées sur Paris. L'association travaille en partenariat avec l'association AFG autisme, le Foyer de vie et l'IME Les Petites Victoires, l'Élan retrouvé... L'équipe est constituée de 3 membres du Conseil d'administration bénévoles très impliqués et de 20 animateurs.trices salariés en CDD. Une partie de l'équipe travaillait auparavant au sein de l'association Le Souffle 9, spécialisée dans l'organisation de loisirs et de vacances adaptées pour des enfants autistes.

Créée en 2014, l'association **ACCÈS AVENTURE** a pour but de favoriser le départ en vacances et les loisirs des parisiens en situation de handicap mental et psychique. Pour cela, l'association organise des voyages adaptés pour toutes personnes adultes en situation de handicap. L'accès à ces séjours est favorisé par une politique tarifaire adaptée pour les bénéficiaires aux revenus modestes ainsi que par l'action des bénévoles qui accompagnent et encadrent les séjours. Elle apporte également assistance aux personnes concernées et à leur famille en les aidant à réaliser leur projet de vacances. Elle contribue aussi à apporter un soutien administratif auprès des tuteurs pour les demandes d'aides financières « projet vacances ». L'association dispose de l'agrément Vacances Organisées Adaptées.

En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens en situation de handicap », l'association prévoit d'organiser 35 séjours adaptés (3 250 jours) sur deux périodes : printemps-été et automne-hiver. Ces séjours bénéficieront à 250 adultes en situation de handicap mental et psychique, dont 90 parisiens. 50 bénévoles sont mobilisés sur ces séjours. L'association vient de déménager dans de nouveaux locaux 4 avenue de la Porte Didot au sein d'un quartier Politique de la Ville dans le 14^e arrondissement. L'objectif à moyen-terme pour l'association est de proposer de nouvelles actions prioritaires au bénéfice

des familles parisiennes de ce quartier ayant des personnes en situation de handicap au sein de leur foyer.

Créée en 1998, l'association **Class Open** organise des séjours de vacances pour mineurs, notamment pendant les vacances scolaires. Ces séjours proposent des activités physiques et sportives, et se tiennent notamment en région Rhône-Alpes : séjours à la campagne, au ski, proposant des activités physiques et sportives, ludiques, artistiques et culturelles. Ils permettent l'intégration, au sein d'un groupe, d'enfants en situation de handicap (autisme, trisomie 21), âgés de 6 à 17 ans. Class Open a noué des relations avec plusieurs établissements de Paris et de la région parisienne qui disposent de classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », l'association propose des séjours de vacances en inclusion pour des enfants et jeunes en situation de handicap mental ou porteurs de troubles du spectre autistique. Les séjours de vacances proposés permettent l'inclusion de jeunes différents pour les aider dans la gestion de leur vie quotidienne et leur permettre, dans un contexte de vacances, de se socialiser tout en pratiquant des activités physiques et culturelles comme les autres et avec les autres. Ces séjours proposent des activités sportives collectives et individuelles (ski en hiver), des activités ludiques et culturelles. L'association organise des séjours pendant les vacances de février et en été pendant le mois de juillet. 40 jeunes parisiens en situation de handicap participeront à ces séjours 2024. L'encadrement - 1 animateur pour 3 jeunes en situation de handicap - est assuré par une équipe expérimentée (10 salariés et 15 bénévoles). L'association dispose de l'agrément Jeunesse et éducation populaire ainsi que de l'immatriculation tourisme.

L'UCPA (Union des Centres de Plein Air) a été créée en 1965. Elle a changé de titre en 2014 pour devenir **l'UCPA SPORT VACANCES**. L'association a pour but de contribuer à la formation et à l'éducation de la personne par l'organisation, la pratique et l'encadrement d'activités de loisirs sportifs, en France ou à l'étranger. Depuis 2012, l'UCPA organise des séjours handisport pour le public en situation de handicap moteur et sensoriel, et depuis 2023 des séjours adaptés pour le public en situation de handicap mental ou psychique. Elle accueille également des enfants et adultes en situation de handicap en inclusion sur des séjours "classiques". L'UCPA travaille sur les projets de vacances adaptées avec des partenaires tels que l'APF Evasion, Fédération Française Handisport (FFH), Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)...

En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », elle prévoit d'organiser :

- 7 séjours handisport de 10 places chacun (avec 4 à 6 accompagnateurs) pour une durée de 7 jours (ski, découverte de la montagne, sports nautiques, tennis) ;
- 3 séjours adaptés de 7 places chacun (avec 3 à 4 accompagnateurs) pour une durée de 7 jours (ski, découverte de la montagne).

Ces séjours accueillent des jeunes adultes de 18 à 35 ans et des adolescents de 12 à 17 ans. Au total, ces séjours devraient donc permettre d'accueillir au moins 20 parisiens en situation de handicap. L'association dispose de l'agrément Vacances Adaptées Organisées.

L'association Œuvre FALRET a été créée en 1841. La **Fondation Falret**, qui lui succède, a été reconnue d'utilité publique par décret du 22 février 2023. Elle est située 50 rue du Théâtre dans le 15^e arrondissement. La Fondation assure une aide matérielle et morale à des personnes souffrant de handicap mental ou psychique, dont l'état de santé permet d'envisager une vie sociale et/ou professionnelle ; elle dispose de 51 établissements et services en Ile-de-France et dans le Loiret. Depuis 2014, elle développe des services destinés à la prévention en santé mentale et à l'aide aux aidants, notamment à travers la « Plateforme Prévention En Santé Mentale » PRESM, créée en 2022. Dans ce cadre, elle organise des séjours de vacances permettant à ces personnes et à leurs proches de trouver du répit et des outils pour faire face aux difficultés de leur vie quotidienne. En 2024, dans le cadre de l'appel à candidatures « Vacances adaptées pour des parisiens.nes en situation de handicap », elle prévoit d'organiser un séjour Répit pour les aidants (32 participants) ; et deux séjours Parenthèse pour des personnes en situation de handicap psychique (28 personnes) et leurs aidants (32 aidants), soit 92 participants au total. Les parisiens.nes représentent 15% des participants. Les séjours sont encadrés par des professionnels d'établissements médico-sociaux de la Fondation mis à disposition, et une responsable psychosociologue qui organise, coordonne et veille au bon déroulement du séjour. La Fondation dispose de l'agrément Vacances Organisées Adaptées.

Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 156 000 euros pour l'année 2024 aux 9 associations suivantes, et de signer une convention ou un avenant avec six d'entre elles :

- Accès Aventure : 8 000 euros,
- APF France Handicap : 15 000 euros,
- CAPAilleurs : 21 000 euros,
- Class Open : 8 000 euros,
- Les Éclaireurs et Éclaireuses de France : 15 000 euros
- Fondation Falret : 3 000 euros,
- Point Vert : 11 000 euros,
- Temps Jeunes & ACSV : 70 000 euros,
- UCPA SPORT VACANCES : 5 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Mairie de Paris